

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>This Code of Ethics is established by the objectives of the Canadian Scottish Terrier Club. Each member has signed a statement agreeing to adherence to this Code of Ethics. Disregard for the standards in this code will result in expulsion and barring from Canadian Scottish Terrier Club membership.</p> <p>As a member of the Club, I agree and will adhere to the following:</p>	<p>Ce code d'éthique est établi par les objectifs du Canadian Scottish Terrier Club. Chaque membre a signé une déclaration acceptant d'adhérer à ce code d'éthique. Le non-respect des normes de ce code entraînera l'expulsion et l'interdiction de devenir membre du Canadian Scottish Terrier Club.</p> <p>En tant que membre du Club, j'accepte et respecterai ce qui suit:</p>
---	---

Club Involvement	Implication des Clubs
<ul style="list-style-type: none"> a. Be actively involved in the club; b. Be familiar with the Canadian Kennel Club's official standard; c. Assist and support Scottish Terrier Rescue; d. Conduct myself in a manner which reflects credit upon myself and the Club; e. Not participate in any act or acts, which may bring the name of the Club or any of its members into disrepute. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Être activement impliqué dans le club; b. Connaître le standard officiel du Club Canin Canadien; c. Aider et soutenir le sauvetage du Scottish Terrier; d. Me conduire d'une manière qui reflète l'honneur de moi-même et du Club; e. Ne participer à aucun acte ou acte susceptible de discréditer le nom du Club ou de l'un de ses membres.

Dog Husbandry	Élevage de Chiens
<ul style="list-style-type: none"> a. Provide proper housing, food and veterinary and other supportive care for my Scottish Terrier; b. Exercise proper control and restraint over my Scottish Terrier at all times and not allow the dog to run at large; c. Consider the welfare of my dogs and that of the Breed above personal gain or profit. d. Maintain the best possible sanitation standards, health and general care for my dogs; e. Ensure that at all times all dogs under my control are properly fenced or enclosed, properly housed, fed, watered, exercised and receive proper veterinary attention, if and when required; f. Not allow any dogs under my care to roam at large and when away from home ensure that they are kept leashed, or 	<ul style="list-style-type: none"> a. Fournir un logement adéquat, de la nourriture et des soins vétérinaires et autres soins de soutien à mon Scottish Terrier; b. Exercez un contrôle et une retenue appropriés sur mon Scottish Terrier à tout moment et ne laissez pas le chien courir en liberté; c. Considérez le bien-être de mes chiens et celui de la race avant le gain ou le profit personnel; d. Maintenir les meilleures normes d'hygiène, de santé et de soins généraux possibles pour mes chiens; e. Veiller à ce qu'à tout moment, tous les chiens sous mon contrôle soient correctement clôturés ou enfermés, correctement hébergés, nourris, abreuvés, exercés et reçoivent les soins vétérinaires appropriés, si et quand cela

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



under effective control, at all times.	est nécessaire; f. Ne pas permettre aux chiens sous ma garde de se déplacer en liberté et, lorsqu'ils sont loin de la maison, veiller à ce qu'ils soient tenus en laisse ou sous un contrôle efficace à tout moment.
--	---

Club Involvement	Club Involvement
a. Provide accurate information about the breed; b. Educate interested persons on the standard of the Scottish Terrier, and will help the novice whenever and wherever I can with grooming, training, breeding, and general care.	a. Fournir des informations précises sur la race; b. Éduquer les personnes intéressées sur le standard du Scottish Terrier et aider le novice chaque fois que je le peux avec le toilettage, la formation, l'élevage et les soins généraux.

Sportsmanship	Esprit Sportif
The term "sportsmanship" might be strictly defined as the art of playing fair; accepting defeat without complaint and victory without boastfulness. However, the following additional concepts of sportsmanship, when practiced, can enhance the pleasures of participation and the respect afforded the fancy: a. Attempt to always exhibit good sportsmanship and conduct myself in a manner representative of the principles upon which this club is founded. I will not speak unjustly of others in the Breed nor of their dogs, or their kennel; b. Conduct myself at all times in such a manner as to reflect positively on the sport of breeding and showing purebred dogs.	Le terme "esprit sportif" pourrait être strictement défini comme l'art de jouer franc-jeu ; accepter la défaite sans se plaindre et la victoire sans vantardise. Cependant, les concepts supplémentaires d'esprit sportif suivants, lorsqu'ils sont mis en pratique, peuvent accroître les plaisirs de la participation et le respect accordé à l'imagination: a. J'essaie de toujours faire preuve d'un bon esprit sportif et de me conduire d'une manière représentative des principes sur lesquels ce club est fondé. Je ne parlerai pas injustement des autres membres de la Race, ni de leurs chiens, ni de leur chenil; b. Me conduire à tout moment de manière à avoir une réflexion positive sur le sport de l'élevage et de l'exposition de chiens de race pure.

Breeding	Reproduction
As a member of the Club who breeds one or more litters, I agree to: a. Breed only to improve the quality of the breed in line with the breed standard and not for the retail pet market or any other commercial purpose; b. Not permit any of my purebred dogs to be	En tant que membre du Club élevant une ou plusieurs portées, je m'engage à: a. Se reproduire uniquement pour améliorer la qualité de la race conformément au standard de la race et non pour le marché de détail des animaux de compagnie ou à toute autre fin commerciale;

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



mated to a dog of a different breed, to a cross-bred or to an unregistered dog of the same breed.	b. Ne permettre à aucun de mes chiens de race pure d'être accouplé à un chien d'une race différente, à un chien croisé ou à un chien non enregistré de la même race.
---	--

Breed Standard	Norme de Race
I will breed for improvement of the breed as exemplified by the CKC standard of the Breed.	Je ferai des croisements pour améliorer la race, comme en témoigne le standard de race du CCC.

Health and Genetics	Santé et Génétique
<ul style="list-style-type: none"> a. Breed only mature, healthy, quality Scottish Terriers to produce healthy, quality puppies; b. Provide appropriate care to puppies to promote physical and emotional development; c. Conduct careful analysis of the health and temperament of the sire and dam, including all possible research into their backgrounds; d. Conduct careful study of canine anatomy, the breed standard, the breed's history and function and the basic principles of genetics; e. Discuss openly and honestly the genetic and physical problems that have occurred in the lines. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Élevez uniquement des Scottish Terriers matures, en bonne santé et de qualité pour produire des chiots en bonne santé et de qualité; b. Apporter des soins appropriés aux chiots pour favoriser leur développement physique et émotionnel; c. Effectuer une analyse minutieuse de la santé et du tempérament du père et de la mère, y compris toutes les recherches possibles sur leurs antécédents; d. Mener une étude minutieuse de l'anatomie canine, du standard de la race, de l'histoire et de la fonction de la race ainsi que des principes de base de la génétique; e. Discutez ouvertement et honnêtement des problèmes génétiques et physiques survenus dans les lignes.

Bitches and Dams	Chiennes et Mères
<ul style="list-style-type: none"> a. Bitches shall be bred to only one male at each heat; b. Bitches should not be bred at their first season, preferably not before 18 months of age. Ideally, bitches should also be bred no more than once per year, and certainly, never more than twice in succession. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Les chiennes doivent être accouplées à un seul mâle à chaque chaleur; b. Les chiennes ne doivent pas être saillies dès leur première saison, de préférence pas avant l'âge de 18 mois. Idéalement, les chiennes ne devraient pas non plus être saillies plus d'une fois par an, et certainement jamais plus de deux fois de suite.

Registration	Inscription
<ul style="list-style-type: none"> a. Keep precise breeding records and make sure that registration applications are 	<ul style="list-style-type: none"> a. Tenir des registres d'élevage précis et s'assurer que les demandes

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>sent to the CKC as soon as possible;</p> <p>b. Comply with the CKC rules concerning record keeping, registration, identification, sale and transfer of dogs.</p>	<p>d'enregistrement soient envoyées au CCC dans les plus brefs délais;</p> <p>b. Se conformer aux règles du CCC concernant la tenue des dossiers, l'enregistrement, l'identification, la vente et le transfert des chiens.</p>
---	--

Stud Dogs	Chiens d'élevage
<p>a. Refuse stud service to any bitch that is unregistered or any bitch I consider in poor health, of unsound temperament, or of having serious hereditary faults. Nor shall I use a dog at stud that I consider to have these failings;</p> <p>b. My stud dogs will be bred selectively. As a stud owner, I would discourage the individual who wants to breed the pet quality bitch or one unsuitable for the stud in question and explain why this is necessary;</p> <p>c. Provide stud service only to quality, healthy bitches with the agreement that the resulting puppies sold as companion animals will be sold with limited CKC registration or a spay/neuter agreements;</p> <p>d. As a stud owner I will ascertain that the owner of the bitch has the required knowledge and the necessary facilities to care for the puppies for however long it may take to properly place them.</p>	<p>a. Refuser la monte à toute chienne non enregistrée ou à toute chienne que je considère en mauvaise santé, de tempérament malsain, ou présentant de graves défauts héréditaires. Je n'utiliserai pas non plus au haras un chien que je considère comme présentant ces défauts;</p> <p>b. Mes étalons seront élevés de manière sélective. En tant que propriétaire d'un élevage, je découragerais l'individu qui souhaite élever une chienne de qualité animale ou inadaptée à l'élevage en question et j'expliquerais pourquoi cela est nécessaire;</p> <p>c. Fournir un service de saillie uniquement à des chiennes de qualité et en bonne santé, en acceptant que les chiots résultants vendus comme animaux de compagnie seront vendus avec un enregistrement limité au CCC ou un accord de castration/castration;</p> <p>d. En tant que propriétaire d'élevage, je m'assurerai que le propriétaire de la chienne possède les connaissances requises et les installations nécessaires pour prendre soin des chiots aussi longtemps que cela peut prendre pour les placer correctement.</p>

Sales	Ventes
<p>a. Not sell Scottish Terriers to a pet store, chain or commercial kennel;</p> <p>b. Not sell or donate dogs or puppies to commercial dog wholesalers or retailers, charity auctions, or unethical breeders, nor will I sell to buyers where I have reason to believe that the puppy or dog will not be</p>	<p>a. Ne pas vendre de Scottish Terriers à une animalerie, une chaîne ou un chenil commercial;</p> <p>b. Je ne vends ni ne fais don de chiens ou de chiots à des grossistes ou détaillants commerciaux de chiens, à des ventes aux enchères caritatives ou à des éleveurs</p>

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>properly cared for. Further, I will not sell to anyone in litter lots for resale;</p> <p>c. Puppies graded as "pets" are sold on spay/neuter contracts with a CKC "Non-Breeding Registration and/or a spay/neuter agreement;</p> <p>d. Provide written information to the new owner of the puppy including instructions on care and feeding, medical records and conditions of sale;</p> <p>e. Assume ongoing lifetime responsibility for the dogs produced;</p> <p>f. In cases where a dog's or puppy's health or conformation are known to be such as to indicate that breeding of the animal would be detrimental to the welfare of the Breed, I will retain breeder's rights, or sell only under the condition that the dog be spayed or neutered, by mutual agreement in writing;</p> <p>g. Any puppy that I shall sell or otherwise transfer from my care must be a minimum of eight (8) weeks of age;</p> <p>h. Ensure that all persons acquiring dogs from me clearly understand their responsibility for the care and welfare of the animal;</p> <p>i. Not knowingly misrepresent the characteristics of the breed, falsely advertise in any media or mislead any person regarding the performance of any dog. I shall also provide to all purchasers of dogs sold or placed by me, written details of all dietary and immunization requirements and/or an appropriate publication relating to such requirements and responsible dog ownership;</p> <p>j. Fairly represent to the purchasers any stock offered for sale, and will not use misleading or untruthful statements in selling or advertising;</p> <p>k. Urge all buyers to have a puppy or adult dog sold by me examined by a licensed veterinarian within 48 hrs of receipt. The said examination is to be paid for by the purchaser or as previously agreed. A period of 48 hrs is granted to return any</p>	<p>contraires à l'éthique, et je ne vendrai pas non plus à des acheteurs où j'ai des raisons de croire que le chiot ou le chien ne sera pas correctement soigné. De plus, je ne vendrai à personne en lots de détritrus pour la revente;</p> <p>c. Les chiots classés comme « animaux de compagnie » sont vendus dans le cadre de contrats de stérilisation avec un « enregistrement de non-reproduction » du CCC et/ou un accord de stérilisation;</p> <p>d. Fournir des informations écrites au nouveau propriétaire du chiot, notamment des instructions sur les soins et l'alimentation, le dossier médical et les conditions de vente;</p> <p>e. Assumer la responsabilité continue à vie des chiens produits;</p> <p>f. Dans les cas où la santé ou la conformation d'un chien ou d'un chiot est telle qu'elle indique que la reproduction de l'animal serait préjudiciable au bien-être de la race, je conserverai les droits d'éleveur, ou je vendrai uniquement à la condition que le chien soit stérilisé, ou castré, d'un commun accord par écrit;</p> <p>g. Tout chiot que je vends ou que je transfère de toute autre manière de ma garde doit être âgé d'au moins huit (8) semaines;</p> <p>h. Veiller à ce que toutes les personnes qui acquièrent des chiens auprès de moi comprennent clairement leur responsabilité à l'égard des soins et du bien-être de l'animal;</p> <p>i. Ne pas sciemment déformer les caractéristiques de la race, faire de fausses publicités dans les médias ou induire quiconque en erreur concernant les performances d'un chien. Je fournirai également à tous les acheteurs de chiens vendus ou placés par moi des détails écrits sur toutes les exigences alimentaires et vaccinales et/ou une publication appropriée relative à ces exigences et à la possession responsable d'un chien;</p> <p>j. Représenter équitablement aux acheteurs</p>
---	---

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>animal so sold for reasons of health, or in the case of the purchaser not having been able to see the animal before shipping, for any valid reason upon visual examination;</p> <p>l. Strive to be accurate and honest to the best of their ability in appraising the quality of Scottish Terriers being offered for sale or placement with reference to the standard of the breed;</p> <p>m. When selling or placing a dog I will provide the new owner with a signed receipt, copies of all contracts and agreements, complete health records, proof of registration or eligibility for registration and when requested, an accurate pedigree;</p> <p>n. All agreements and stipulations should be recorded either in sales contracts or by a simple written exchange of mutual expectations. (The Club cannot adjudicate sales contracts or agreements);</p> <p>o. The use of sales contracts is recommended to cover any guarantees and agreements relative to the sale, with signed copies to each party involved;</p> <p>p. Breeding arrangements are often confusing; they are best written and agreed upon by both seller and buyer. Such arrangements "in addition to" a selling price are usually made on an animal of such superior quality that the breeder/seller must maintain said animal as part of a well-planned ongoing breeding program.</p>	<p>tout stock proposé à la vente et n'utilisera pas de déclarations trompeuses ou mensongères dans la vente ou la publicité;</p> <p>k. Demandez instamment à tous les acheteurs de faire examiner un chiot ou un chien adulte que j'ai vendu par un vétérinaire agréé dans les 48 heures suivant la réception. Cet examen est à la charge de l'acquéreur ou selon accord préalable. Un délai de 48 heures est accordé pour retourner tout animal ainsi vendu pour des raisons de santé, ou dans le cas où l'acheteur n'a pas pu voir l'animal avant l'expédition, pour toute raison valable lors d'un examen visual;</p> <p>l. S'efforcer d'être précis et honnête au mieux de ses capacités dans l'évaluation de la qualité des Terriers écossais proposés à la vente ou au placement en référence au standard de la race;</p> <p>m. Lors de la vente ou du placement d'un chien, je fournirai au nouveau propriétaire un reçu signé, des copies de tous les contrats et accords, des dossiers de santé complets, une preuve d'enregistrement ou d'éligibilité à l'enregistrement et, sur demande, un pedigree précis;</p> <p>n. Tous les accords et stipulations doivent être consignés soit dans des contrats de vente, soit par un simple échange écrit d'attentes mutuelles. (Le Club ne peut pas statuer sur les contrats ou accords de vente);</p> <p>o. Le recours à des contrats de vente est recommandé pour couvrir toutes garanties et accords relatifs à la vente, avec copies signées à chaque partie concernée;</p> <p>p. Les modalités de reproduction prêtent souvent à confusion ; il est préférable qu'ils soient rédigés et acceptés par le vendeur et l'acheteur. De tels arrangements « en plus » d'un prix de vente sont généralement conclus sur un animal d'une qualité si supérieure que l'éleveur/vendeur doit entretenir ledit animal dans le cadre d'un programme d'élevage continu et bien planifié.</p>
---	--

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



Dog Shows	Expositions Canines
<p>a. I will undertake the responsibility to learn and abide by the dog show rules of the governing body of the sport. The CSTC does not enforce dog show rules, but disciplinary action by a governing body may result in supplementary discipline by the Club;</p> <p>b. My Scottish Terriers shall be entered and exhibited in accordance with the CKC rules;</p> <p>c. Dogs presented in the show ring will be clean and properly groomed according to the breed standard;</p> <p>d. Be responsible for the appearance and conduct of my dog at all times. Conduct myself in a sportsman-like manner in and out of the ring.</p>	<p>a. J'assumerai la responsabilité d'apprendre et de respecter les règles des expositions canines de l'organisme directeur du sport. Le CSTC n'applique pas les règles des expositions canines, mais les mesures disciplinaires prises par un organisme directeur peuvent entraîner des mesures disciplinaires supplémentaires de la part du Club ;</p> <p>b. Mes Scottish Terriers doivent être inscrits et exposés conformément aux règlements du CCC ;</p> <p>c. Les chiens présentés dans le ring seront propres et correctement soignés selon le standard de la race ;</p> <p>d. Être responsable de l'apparence et de la conduite de mon chien à tout moment. Me conduire de manière sportive sur et hors du ring.</p>

Complaints & Discipline	Plaintes et Discipline
<p>The Board of Directors will appoint a three-member Complaint/Discipline Committee, the Vice-President will act as an alternate in the event that any member of the committee is unable to "hear" a particular complaint (i.e. conflict of interest, illness etc.) Complaints must be in writing and can be forwarded to any member of the Executive or Directors.</p> <p>All persons charged will be notified within two weeks and have the right to appear before the committee. The individual receiving the complaint will forward the same to the committee within two weeks. The committee will then review/investigate the allegations and provide their report in writing to the board within three months of receipt of the charges. Disciplinary actions are at the discretion of the complaint/discipline committee and include a warning, suspension or expulsion. Substantiated repeat complaints against the same individual(s) will not be tolerated. A fee</p>	<p>Le conseil d'administration nommera un comité de plaintes/discipline composé de trois membres, le vice-président agira à titre de suppléant dans le cas où un membre du comité serait incapable « d'entendre » une plainte particulière (c.-à-d. conflit d'intérêts, maladie, etc. .) Les plaintes doivent être formulées par écrit et peuvent être transmises à tout membre du comité exécutif ou des administrateurs.</p> <p>Toutes les personnes inculpées seront informées dans un délai de deux semaines et auront le droit de comparaître devant la commission. La personne recevant la plainte la transmettra au comité dans un délai de deux semaines. Le comité examinera/enquêtera ensuite sur les allégations et fournira son rapport écrit au conseil d'administration dans les trois mois suivant la réception des accusations. Les mesures disciplinaires sont à la discrétion du comité de plainte/discipline et comprennent un avertissement, une</p>

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>of \$25 shall accompany all charges. If the charges are upheld, the fee will be refunded.</p>	<p>suspension ou une expulsion. Les plaintes répétées et fondées contre la ou les mêmes personnes ne seront pas tolérées. Des frais de 25 \$ accompagneront tous les frais. Si les accusations sont confirmées, les frais seront remboursés.</p>
--	--

Summary	Résumé
<p>The Canadian Scottish Terrier Club encourages and promotes the responsible breeding and ownership of Scottish Terriers and to protect and advance the interests of these dogs. The Canadian Scottish Terrier Club condemns the following practices as unethical:</p> <ol style="list-style-type: none"> The indiscriminate breeding of stock without due regard for the consideration of hereditary defects, good health and physical condition of stock to be bred, and the quality of puppies produced by such breeding; The wholesaling of litters of puppies, the selling of dogs through pet shops and other commercial sources of distribution, either outright through brokers or on consignment, and the providing of puppies or dogs for use in raffles, auctions or similar enterprises, or for laboratory experimentation; The misrepresentation or failure to disclose known hereditary defects, health and physical condition of any stock offered for sale or breeding purposes; Stud dogs or brood bitches who produce offspring of consistently poor quality or with genetic problems known to be inherited in the breed are therefore of no value as breeding stock and should not be used again, except in breedings directed towards test mating or health research; The knowing violation of Canadian Kennel Club rules regarding record keeping, 	<p>Le Canadian Scottish Terrier Club encourage et promeut l'élevage et la possession responsables de terriers écossais ainsi que la protection et la promotion des intérêts de ces chiens. Le Canadian Scottish Terrier Club condamne les pratiques suivantes comme étant contraires à l'éthique:</p> <ol style="list-style-type: none"> L'élevage sans discernement de cheptels sans tenir dûment compte des défauts héréditaires, de la bonne santé et de la condition physique du cheptel à élever, ainsi que de la qualité des chiots produits par un tel élevage; Vente en gros de portées de chiots, vente de chiens par l'intermédiaire d'animaleries et d'autres sources commerciales de distribution, soit directement par l'intermédiaire de courtiers, soit en consignment, et fourniture de chiots ou de chiens destinés à être utilisés dans des tirages au sort, des ventes aux enchères ou des entreprises similaires, ou pour des expérimentations en laboratoire; La fausse déclaration ou l'omission de divulguer les défauts héréditaires connus, la santé et l'état physique de tout animal proposé à la vente ou à des fins d'élevage; Les étalons ou les femelles reproductrices qui produisent des descendants de qualité constamment médiocre ou présentant des problèmes génétiques connus pour être héréditaires dans la race n'ont donc aucune valeur en tant que reproducteurs et ne doivent pas être réutilisés, sauf dans

Code of Ethics / Code de Éthique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>registration, sale and transfer of dogs, or the rules and procedures regarding the exhibition of dogs.</p>	<p>les élevages destinés à des tests d'accouplement ou à des recherches en matière de santé;</p> <p>e. La violation consciente des règles du Club Canin Canadien concernant la tenue des dossiers, l'enregistrement, la vente et le transfert des chiens, ou des règles et procédures concernant l'exposition de chiens.</p>
<p>This Code of Recommended Practices (Code of Ethics) was adopted, by the membership at the Annual General Meeting, In Regina Saskatchewan on June 14, 2003</p>	<p>Ce code de pratiques recommandées (code d'éthique) a été adopté par les membres lors de l'assemblée générale annuelle, à Regina, en Saskatchewan, le 14 juin 2003.</p>